

# RECYCLEZ VOS PILONS !

Ammareal et **Recyclivre** sont initialement des librairies écocitoyennes de reprise et de vente de livres d'occasion sur Internet.

Ces deux grands e-commerce français sont soucieux de l'environnement et de l'humain et pratiquent une économie circulaire. Ils sont une solution idéale pour toutes les bibliothèques soucieuses de traiter les pilons générés par les opérations de désherbage dans **une logique écoresponsable et solidaire**.

Cette fiche synthétique encourage les bibliothécaires à identifier le partenaire le mieux adapté à leurs besoins et à conventionner avec l'organisme de leur choix (ou les deux !) pour une gestion durable et concertée de leurs ressources.



Site Internet	<a href="https://www.ammareal.fr/">https://www.ammareal.fr/</a>	<a href="https://www.recyclivre.com/">https://www.recyclivre.com/</a>
Lancement	2013 ( <a href="#">en savoir plus</a> )	2008 ( <a href="#">en savoir plus</a> )
Nombre d'employés	50	33
Clients	Bibliothèques, associations, ressourceries, entreprises, particuliers (via <a href="#">l'application mobile</a> ou le réseau de librairies partenaires)	Bibliothèques, associations, ressourceries, entreprises, particuliers (via l'application <a href="#">Recyclivre Rachète</a> )
Types de documents collectés	Livres de bibliothèque avec couverture, marques, tampons Livres universitaires y compris surlignés et soulignés Livres en langues étrangères CD, DVD (de particuliers), vinyles Les livres donnés par les usagers peuvent être collectés.	Livres de bibliothèque avec couverture, marques, tampons Livres universitaires Livres en français CD, DVD, vinyles de particuliers
Types de documents <b>NON</b> collectés	Couvertures en mauvais état Pages manquantes ou abîmées Reliures cassées Magazines Encyclopédies, dictionnaires Sélections du Reader's Digest Catalogues Annales d'examens et de conférences Livres « au mètre » (livres d'apparence ancienne édités en série y compris de grands auteurs tels que Verne ou Zola)	Couvertures en mauvais état Pages manquantes ou abîmées Reliures cassées Magazines/revues/journaux Encyclopédies, dictionnaires Sélections du Reader's Digest Catalogues Livres millésimés Livres sans code-barres apparent au dos
Les cartons sont-ils fournis ?	Oui, il s'agit soit de cartons pouvant contenir 35 livres environ, soit de caisses-palettes pouvant contenir jusqu'à 1000 livres.	Oui, il s'agit soit de cartons pouvant contenir 35 livres environ (dans une démarche éco-responsable, le recyclage de cartons est préconisé, sinon ils peuvent être fournis), soit de mini-palettes pouvant contenir 800 livres environ.
Modalités pratiques	Un formulaire d'inscription est à retourner complété et signé. Si la collectivité le souhaite, un modèle de convention bipartite est également disponible. L'enlèvement est de 1 palette minimum (soit l'équivalent de 1000 livres). Le lieu de stockage doit être : <ul style="list-style-type: none"><li>- salubre et adapté au stockage des articles en attente d'enlèvement</li><li>- accessible à un transpalette et le plus près possible du lieu de stationnement du transporteur affrété par Ammareal.</li></ul> Un lieu de stockage peut être mutualisé entre plusieurs structures afin d'atteindre le minimum de 1000 livres. A l'unité, les cartons équipés de l'étiquette Mondial Relay fournie par Ammareal peuvent être déposés dans un relais colis (les frais de port sont à la charge de l'expéditeur).	Une convention est établie entre le prestataire et la collectivité. L'enlèvement se fait soit : <ul style="list-style-type: none"><li>– via relais colis (prise en charge par Recyclivre)</li><li>– via un transporteur avec un minimum de 2 palettes (soit 1600 livres).</li><li>– via un des 500 partenaires locaux situés en France</li></ul>

Information des clients	Chaque trimestre la bibliothèque donatrice reçoit un rapport détaillé du tri et des ventes et peut notamment savoir exactement ce que cela rapporte à l'organisation caritative qu'elle soutient.	La bibliothèque peut à tout moment télécharger sur son interface web un rapport partenaire détaillé avec toutes les informations sur le nombre de livres réemployés et l'impact environnemental que cela représente. Il est également possible de consulter la cagnotte générée par la vente des livres pour l'organisation bénéficiaire. Recyclivre envoie tous les trimestres un rapport détaillé à ses partenaires.
Bénéficiaires de la revente des livres	<a href="#">Bibliothèques sans frontières</a> <a href="#">Lire et sourire</a> <a href="#">Mots et Merveilles</a> <a href="#">Secours Populaire Français</a>	<a href="#">1% for the Planet</a> Toute association française
Montant reversés aux bibliothèques	Deux modalités possibles : - 10% reversés au Trésor Public (ou à une association locale) + 5% reversés à l'une des organisations caritatives proposées - reversement exclusivement caritatif	10% reversés à l'association de votre choix ou à votre structure
Destinataires des invendus	Associations, écoles	Associations, écoles
Recyclage des livres ni vendus ni donnés	Recyclage en pâte à papier, 100% en France.	Recyclage en pâte à papier, en France
Dispositifs complémentaires		<a href="http://www.point-livres.com">http://www.point-livres.com</a> recense tous les partenaires en France et <a href="http://www.boite-a-lire.com">www.boite-a-lire.com</a> permet de trouver, partout en France, une solution pour donner une seconde vie aux livres via les boîtes à livre
Partenaires professionnels et labels	<a href="#">Label ESUS</a> (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale) Reconnaissance d' <a href="#">Entreprise à Mission</a>	<a href="#">ARES</a> (Log'ins), entreprise d'insertion de personnes en situation d'exclusion ou de handicap Label ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale) Certification depuis <a href="#">B Corp</a> depuis 2015 <a href="#">Pochéco</a> : entreprise française qui fabrique des emballages zéro déchet (première pochette négative en carbone)
Bilan énergétique	Bilan 2022 : 1570 T de CO <sup>2</sup> 193.000 m <sup>3</sup> d'eau 5.800 arbres 1.600 mW d'énergie 1.000 T de papier recyclé	Bilan depuis 2008 : 4 112 195 euros reversés à des associations + de 10000 T de CO <sup>2</sup> non rejetés 2 825 112 480 litres d'eau économisés 71 252 arbres  Emballage zéro déchet : un nouvel emballage a été élaboré avec <a href="#">Pochéco</a> .
Contacts	<b>Virginie GESBERT</b> Responsable Relations Partenaires 01 83 63 72 43 <a href="mailto:virginie.gesbert@ammareal.fr">virginie.gesbert@ammareal.fr</a>	<b>Victor GOSSET</b> Chargé de partenariats 07 55 60 54 07 <a href="mailto:victor@recyclivre.com">victor@recyclivre.com</a>

## QUESTIONS FRÉQUENTES

### ► Peut-on donner des livres de bibliothèque à une bibliothèque d'une autre collectivité ?

Pour céder à une autre collectivité (bibliothèque publique, bibliothèque scolaire, CDI, PMI, etc), il est possible de pratiquer le dépôt par convention ou le prêt. On peut aussi invoquer la jurisprudence évoquée dans le Guide pratique du CG3P p. 132 (référence citée par Claudine Liebert et Françoise Gaudet p. 122 de leur ouvrage *Désherber en bibliothèque*, Cercle de la librairie, 2013) qui admet le don, entre collectivités « lorsque cette cession est justifiée par des motifs d'intérêt général ».

Source : [Mode d'emploi de la loi Robert sur les bibliothèques territoriales](#), ABF, page 12

Ces éléments sont développés dans [Réglementation du don de livres audio en bibliothèque](#) (29/03/2021).

### ► La MD4 pourrait-elle récupérer le pilon d'une bibliothèque de son réseau pour le donner à une librairie de revente ?

Oui, en s'appuyant sur la jurisprudence citée plus haut. Une collectivité (dans notre cas départementale), peut recevoir des dons d'une autre collectivité (municipale ou intercommunale) par le biais d'une convention. Mais cela suppose une logistique conséquente : navette, espaces de stockage, manutentions...

### ► Peut-on donner des livres de bibliothèque à des particuliers ?

La mise à disposition des particuliers au public des produits du désherbage dans des bacs à l'entrée de la médiathèque ou dans des boîtes à livres demeure non prévue par la loi.

Source : [Mode d'emploi de la loi Robert sur les bibliothèques territoriales](#), ABF, page 12

Comme mentionné dans [Usage documents rebutés](#) (23/06/2021), le don des ouvrages à des particuliers n'est pas permis. La loi Robert n'a pas fait évoluer cette position.

## POUR RÉSUMER

L'évacuation de vos pilons doit être pensée en amont du désherbage et peut faire l'objet :

- d'un enlèvement direct par une librairie de revente dans le cadre d'un partenariat conventionné
- d'un enlèvement par une autre collectivité déjà conventionnée avec une librairie de revente
- d'un dépôt en déchetterie.

**Un conventionnement direct avec un Ammareal ou Recyclivre est préconisé** pour l'optimisation de ceux de vos pilons qui entrent dans leurs critères de revente. Cette démarche est parfaitement adaptée aux besoins des bibliothèques, en plus d'être écoresponsable et solidaire.